

INPH

CPH

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 20 mars 2007

La CPH ET l'INPH qui représentent 80% des médecins hospitaliers à temps plein et à temps partiel se réjouissent de l'annonce du ministre de la santé de prendre enfin les mesures statutaires réclamées par l'ensemble de la profession depuis quelques cinq ans pour les praticiens à temps partiel injustement pénalisés pour leurs carrières, leurs rémunérations et leurs retraites.

Même si on peut s'étonner du canal choisi pour la diffusion de cette annonce via un intersyndicat très minoritaire (notre ministre a toujours été fâché avec la représentativité !) l'essentiel est qu'une bonne décision soit prise et surtout financée.

Et nous prenons l'engagement vis-à-vis de nos collègues de développer toute notre vigilance et nos moyens d'action pour qu'au delà des effets d'annonce, habituels en cette période, la concrétisation de ces mesures réparatrices puisse intervenir dans les meilleurs délais.

INPH

Docteur Rachel BOCHER

Présidente

CPH

Docteur Pierre FARAGGI

Président